

# UE DEFENSE ET SECURITE



## UE Transversale Connaissances des questions de défense et sécurité 2022/2023 Semestre 1 et 2

### CONTACTS

Renseignements et inscriptions : **Scolarité UFR DSEP**

Enseignant responsable : Jean-François ROULOT - [jean-francois.roulot@u-bourgogne.fr](mailto:jean-francois.roulot@u-bourgogne.fr)

### OBJECTIFS

Qu'est-ce que la politique de défense et de sécurité ? Qu'est-ce que le citoyen doit savoir et que peut-il faire dans ce cadre ?

A travers les interventions des acteurs de cette politique qui présenteront respectivement leurs structures et leurs missions, les Etudiants pourront découvrir les missions de l'Etat en la matière dans le cadre du cycle de conférences ci-dessous. Les étudiants pourront prendre ainsi connaissances des enjeux nationaux et internationaux qui influent continuellement sur cette politique.

### UET annuelle ouverte à tous les étudiants de l'Université

**Calendrier** (Conférences en fin d'après-midis le jeudi de 17h à 20h)

Thème 1 : Un militaire présentera les menaces et la revue stratégique de défense et de sécurité (2/3h) **(Introduction)**

Thème 2 : Que défendre et comment ? Un militaire présentera la défense globale et les interventions à l'étranger (2/3h) **(Problématique)**

Thème 3 : Un militaire viendra présenter chaque armée (Terre/air/mer) avec les missions (2/3h)

Thème 4 : 3 représentants d'administration pour présenter leurs missions dans le domaine (Gendarmerie/Police nationale/administration pénitentiaire) (2/3h)

Thème 5 : Suite avec 3 représentants d'administration ou de structure chargée de mission de service public (Douanes/Sapeurs-Pompiers/Croix-Rouge) (2/3h)

Thème 6 : La gestion interministérielle des crises au niveau départemental (représentant de la préfecture) (2/3h)

Thème 7 : Présentation d'un régiment (51<sup>e</sup> régiment du train) (2/3h)

Thème 8 : La cybersécurité, l'espace. (2/3h)

Thème 9 : L'ONU et le maintien de la paix et **Conclusion** du délégué militaire départemental et de l'enseignant responsable

**EXAMEN** : Date avant les congés d'avril, sous la forme d'un écrit d'une durée d'1H30.

**Inscription auprès de l'enseignant responsable par mail**